



**Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt  
Nouvelle-Aquitaine**

**Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et  
de la Souveraineté Alimentaire**

**Volet agricole  
de la planification écologique**

**Appel à candidatures 2025  
« Soutien à la structuration  
des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT)  
de Niveau 2 »**

# Publication des lauréats de l'appel à candidatures « Soutien à la structuration des PAT de niveau 2 »

## Sommaire

1. Contexte et objectifs de l'appel à candidatures .....	2
1.1. Les projets alimentaires territoriaux .....	2
1.2. La planification écologique .....	2
2. Champ de l'appel à candidatures .....	3
3. Les lauréats 2025 .....	3

## 1. Contexte et objectifs de l'appel à candidatures

### 1.1. Les projets alimentaires territoriaux

Un « Projet Alimentaire Territorial » (PAT) est défini à l'article L.111-2-2 du code rural et de la pêche maritime (CRPM). Il a pour objectif de fédérer les différents acteurs d'un territoire autour de la question de l'alimentation, et contribuer à la prise en compte de dimensions sociales, environnementales, économiques et de santé publique. Un PAT doit jouer un rôle prépondérant dans l'accélération de la transition agricole et alimentaire dans les territoires au profit d'une alimentation saine et durable pour tous. Il permet de concourir à la souveraineté alimentaire nationale et le cas échéant, de développer des synergies entre les territoires urbains et ruraux.

En fonction de l'état d'avancement des projets, les PAT peuvent bénéficier de deux niveaux de reconnaissance officielle, le niveau 1 pour les projets émergents et le niveau 2 pour les projets dont l'avancement permet la mise en œuvre d'actions opérationnelles, systémiques, pilotées par une instance de gouvernance établie, à l'aide de moyens humains et financiers associés.

Les PAT en phase d'émergence nouvellement labellisés (niveau 1) disposent de trois ans pour atteindre les critères de reconnaissance de niveau 2. À cet effet, ils doivent, à l'issue de ce délai, mettre en place une gouvernance, une animation et un financement pérenne et engager un plan d'actions, notamment dans le domaine de la restauration collective.

Les PAT émergents bénéficient depuis 2026 du soutien financier de l'Etat via l'appel à projets annuel du Programme National pour l'Alimentation (PNA).

### 1.2. La planification écologique

Face aux urgences climatiques, énergétiques et environnementales, les grandes orientations découlant des travaux de la planification écologique ont été présentées en juillet 2023 avec pour objectif de réduire de plus de la moitié les émissions de gaz à effet de serre françaises, de réduire les pressions sur la biodiversité et de mieux gérer les ressources essentielles.

Les filières agricoles et agroalimentaires ont vocation à prendre toute leur part dans cette transition, avec les enjeux qui leur sont propres et qui impliquent une adaptation du modèle de production tout en veillant à la préservation de notre souveraineté alimentaire. Dans ce cadre, les PAT doivent être moteurs et contribuer à ces transitions au niveau territorial.

À cet effet, la DRAAF Nouvelle-Aquitaine s'est mobilisée en 2024 et 2025, pour la mise en œuvre de la mesure 7.1 du fonds en faveur de la souveraineté et des transitions, visant le soutien des projets alimentaires territoriaux.

## 2. Champ de l'appel à candidatures

L'appel à candidatures, ouvert du 24 juin au 15 septembre 2025, visait au soutien à la structuration et au passage à la phase opérationnelle des PAT. Pour bénéficier de financements, les projets devaient répondre aux prérequis et critères de la reconnaissance officielle de niveau 2, renforcés en 2024 et actualisés en 2025 pour garantir une plus large implication sur l'ensemble des dimensions de l'alimentation : environnementale, sociale, sanitaire et économique.

Outre les prérequis relatifs au caractère systémique du plan d'action, le niveau 2 exige une parfaite articulation avec les schémas locaux en vigueur à l'échelle du PAT, tels que le contrat de relance et de transition écologique (CRTE), le plan Climat-Air-Energie territorial (PCAET), le contrat local de santé (CLS), le schéma de cohérence territoriale (SCoT), le plan local d'urbanisme (intercommunal) (PLU(i)), le projet éducatif territorial (PEDT), le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) ainsi qu'avec les Réseaux d'évitement du gaspillage alimentaire (REGAL) et les réseaux national et régionaux des PAT.

Une solide stratégie de suivi et d'évaluation doit également être mise en place, notamment par le suivi d'au moins un indicateur par thématique de la politique de l'alimentation (justice sociale, santé, éducation, lutte contre le gaspillage alimentaire, foncier, production agricole, transformation-distribution, restauration collective, emploi, environnement) pour lequel un objectif doit préalablement être fixé.

La première édition de l'appel à candidatures lancé en 2024 a conduit au financement de 5 projets pour un montant total de 1.294M€. L'édition 2025 s'inscrit dans la poursuite du soutien financier des PAT de niveau 2 par l'État en mobilisant les crédits de la planification écologique pour assurer le maintien de la dynamique des projets à la hauteur de l'ambition de leur plan d'actions et de leur gouvernance tout en veillant au respect des critères enforcés de reconnaissance r.

## 3. Les lauréats 2025

Neuf projets alimentaires territoriaux (PAT) ont été retenus suite à l'examen des candidatures par le comité de sélection composé de représentants de l'ADEME, l'ARS, la DREETS et la DRAAF.

Les candidatures devaient répondre aux critères de reconnaissance officielle (pour le projet dans sa globalité) et les actions retenues pour un financement devaient répondre à différents critères : opérationnalité, maturité, impact sur le territoire, dimension partenariale, avec une priorité donnée aux actions portant sur la restauration collective, thématique faisant l'objet d'une politique prioritaire du gouvernement.

Les 9 projets ont été reconnus de niveau 2 du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Souveraineté Alimentaire et font l'objet de conventions attributives de subvention imputées sur le Budget Opérationnel de Programme « Sécurité et Qualité Sanitaires de l'Alimentation ».

Il s'agit :

### **PAT de La Rochelle- Aunis – Ré**

Le « Projet Alimentaire Territorial La Rochelle Aunis Ré » a pour ambition d'accompagner les publics aux changements d'habitudes alimentaires en transformant le système productif vers plus de résilience et d'autonomie, et en facilitant l'accès aux produits durables du territoire. La première action financée consiste en la création d'un « Réseau des fermes accueillantes » en partenariat avec la Chambre Interdépartementale d'Agriculture, l'Institut de Formation et de Recherche en Éducation à l'Environnement (Ifree) et l'Éducation Nationale. L'objectif est d'accompagner les agriculteurs à développer une activité d'accueil et de créer des visites pédagogiques qui coïncident avec les attendus des programmes scolaires. La deuxième action est le déploiement de chantiers participatifs avec le Collectif Fermes Urbaines. Ces chantiers constituent un moment d'échange privilégié avec un agriculteur près de chez soi. Fondés sur la solidarité et la convivialité, ils constituent de réels outils de promotion des métiers de l'agriculture, des circuits-courts et de sensibilisation à l'alimentation durable.

La subvention allouée est d'un montant de : 40 000 €

### **PAT de Bordeaux Métropole :**

Le « Projet Alimentaire Territorial de Bordeaux Métropole » s'est fixé des objectifs et un programme d'actions autour de 4 priorités : favoriser une production agricole plus écologique, rémunératrice et résiliente face au changement climatique ; soutenir des filières courtes, bio, locales, et de qualité, notamment autour du Marché d'Intérêt National (MIN) ; promouvoir une alimentation saine, bio, locale, équitable et accessible en restauration collective et chez les habitants ; fédérer les acteurs du territoire autour du PAT pour assurer une gouvernance partagée et dynamique. La subvention accordée permettra de renforcer les actions de valorisation de l'agriculture locale. Sur le volet éducation alimentaire, Bordeaux Métropole lancera un parcours pédagogique sur l'alimentation

à destination des écoles, ainsi qu'un programme de formation des agents de pause méridienne à l'alimentation durable. Concernant l'axe santé et nutrition, des actions sont prévues avec les partenaires du Contrat local de santé (CLS). Enfin, une campagne de soutien aux associations mettant en place des actions de sensibilisation à l'alimentation durable sera mise en œuvre.

La subvention allouée est d'un montant de : 63 000 €

#### **PAT du Bassin d'Arcachon – Val de l'Eyre :**

Le « Projet Alimentaire Territorial Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre (BARVAL) », accompagne les communes du territoire sur les enjeux du foncier et de l'installation-transmission, sur l'éducation, sur la précarité alimentaire, et la restauration collective. La subvention permettra de financer l'accompagnement en faveur d'une restauration collective locale, durable et conforme à la Loi EGALIM (mise en relation avec des maraîchers du territoire, déploiement du programme Lait et Fruits à l'École ...). Elle financera également l'organisation d'un événement phare « les pieds dans l'PAT » : une démarche de sensibilisation et d'éducation à une alimentation durable impliquant l'ensemble des acteurs locaux, des professionnels au grand public, pour une approche globale de l'alimentation comme levier de santé physique et mentale en faveur des familles du Pays BARVAL. Le déploiement du dispositif « jeunes pousses » pour les femmes enceintes sera également soutenu.

La subvention allouée est d'un montant de : 100 000 €

#### **PAT du Grand Libournais**

Le « Projet Alimentaire Territorial du Grand Libournais » a pour objectifs de faciliter l'accès à une alimentation saine pour tous en travaillant sur la production agricole (diversification vers des filières alimentaire, installations), la commercialisation en circuits courts, la solidarité alimentaire et la prévention santé (nutrition et santé environnementale), thème commun avec le nouveau Contrat Local de Santé porté également par le PETR. La subvention attribuée permettra de financer en particulier la coordination opérationnelle des partenaires du projet, la structuration de l'offre et de la demande pour renforcer l'approvisionnement local de qualité en restauration hors domicile (scolaire, médico-social), mais aussi la mise en œuvre de l'ordonnance verte et des paniers solidaires santé.

La subvention allouée est d'un montant de : 125 000 €

#### **PAT de l'Agenais**

Le « Projet Alimentaire Territorial de l'Agenais » vise à transformer le territoire en un espace soucieux de développer une alimentation durable, tout en renforçant l'économie locale agricole et rurale. Ses principaux objectifs sont de structurer une gouvernance participative, efficace et inclusive, déployer des actions en faveur de l'agriculture locale, encourager la consommation responsable et l'achat des produits issus des circuits-courts, de contribuer à la transition écologique, économique et sociale, en adoptant une approche globale et territoriale. Dans le secteur de la restauration collective, l'accompagnement des gestionnaires de cantines pour l'atteinte des objectifs Egalim en lien avec les producteurs du territoire permet le développement des circuits courts. Des actions d'éducation alimentaire à destination des familles et des écoles se développent. Des actions de coordination entre les acteurs de la lutte contre la précarité alimentaire s'organisent comme la récupération de dons alimentaires sur le MIN d'Agen. La subvention permettra de financer l'animation générale du projet et le développement des actions en faveur d'une restauration collective bio et durable.

La subvention allouée est d'un montant de : 136 000 €

#### **PAT Niort - Haut Val de Sèvre**

Le « Projet Alimentaire Territorial de Niort Agglo et Haut Val de Sèvre » vise le développement de l'agriculture locale et l'amélioration de l'alimentation des habitants tout en répondant aux enjeux de société (préservation de l'environnement, accès à une alimentation de qualité...). La subvention attribuée permet de financer en particulier les actions suivantes : la création d'un espace-test maraîcher, des actions visant le développement des approvisionnements de la restauration collective en produits locaux, durables et de qualité, la création et l'aménagement d'un incubateur d'entreprises agroalimentaires et des actions d'éducation à l'alimentation durable.

La subvention allouée est d'un montant de : 105 000 €

#### **PAT Centre Vienne**

Le « Projet Alimentaire Territorial Centre Vienne », porte sur la structuration de filières locales à bas niveau d'intrant dans le cadre des programmes ReSources de reconquête de la qualité de l'eau, sur la structuration d'une filière chanvre, ainsi que sur l'approvisionnement local et de qualité des restaurations collectives des communes du territoire. Le développement de l'agriculture urbaine, l'installation de nouveaux porteurs de projets et la

préservation du foncier agricole sont aussi des axes de ce PAT. La CAPEE, acteur de l'économie sociale et solidaire, coordonne les différentes structures de l'aide alimentaire pour construire des projets communs et monter une plateforme d'achats mutualisés. La subvention attribuée permettra de financer l'accompagnement et le soutien des agriculteurs locaux pour commercialiser auprès de la restauration collective (formation aux marchés publics, groupement de commande), dynamique qui contribuera à l'atteinte des objectifs Egalim. Le déploiement d'une plateforme logistique collective de producteurs pour approvisionner en circuits courts les restaurations collectives (RESALIS), et l'accompagnement des porteurs de projets en installation agricole seront également financés par cette aide de l'État.

La subvention allouée est d'un montant de : 86 100 €

#### **PAT Vienne et Gartempe**

Le « Projet Alimentaire Territorial de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe » est caractéristique des projets développés en milieu exclusivement rural avec de forts enjeux économiques (maintien des emplois agricoles, des filières historiques/élevage), des enjeux de logistique et de précarité (isolement des producteurs et des habitants). Ces enjeux ont été pris en compte en phase d'émergence : restauration collective, territorialisation de filières, préservation des sols et synergie des acteurs luttant contre la précarité alimentaire. La collectivité porteuse du projet souhaite continuer à accompagner les candidats à l'installation en agriculture. Elle veut contribuer à la création de nouveaux outils de transformation, et à la recherche de solutions logistiques pour les circuits courts. Le suivi des changements de pratiques agricoles sur les zones de captage d'eau potable est aussi un chantier à pérenniser. Enfin, l'appui aux opérateurs de la restauration collective et le développement des points de vente en circuits courts pour les particuliers continueront de figurer parmi les actions prioritaires du PAT. La subvention accordée permettra de financer l'animation générale du projet et un programme d'actions visant l'approvisionnement de l'aide alimentaire en produits de qualité et locaux.

La subvention allouée est d'un montant de : 107 000 €

#### **PAT PNR Périgord Limousin**

Le plan d'actions du « Projet Alimentaire Territorial du Parc Naturel Régional du Périgord-Limousin » est structuré autour des grands objectifs suivants : structurer les filières alimentaires de proximité, accompagner la transition agroécologique et l'adaptation au changement climatique, renforcer les liens entre producteurs, collectivités et consommateurs, sensibiliser les habitants à l'alimentation durable, de la ferme à l'assiette ; favoriser l'installation et le maintien d'agriculteurs, notamment en circuits courts. Dans ce cadre, le PNR propose de mettre en œuvre des actions de sensibilisation à une alimentation ancrée dans l'agriculture locale pour la justice sociale, la santé humaine et environnementale. Il prévoit aussi l'accompagnement des restaurants collectifs ruraux pour développer une cuisine locale, saine et faite maison, au-delà des objectifs d'EGALIM. Le maintien d'une agriculture nourricière avec une adaptation au changement climatique fait aussi partie des actions retenues dans le cadre de ce financement.

La subvention allouée est d'un montant de : 53 554 €

#### **Synthèse des subventions attribuées :**

Département	Projet	Subvention accordée
17	PAT La Rochelle - Aunis - Ré	40 000 €
33	PAT Bordeaux Métropole	63 000 €
33	PAT BARVAL (Bassin d'Arcachon – Val de l'Eyre	100 000 €
33	PAT Grand Libournais	125 000 €
47	PAT de l'Agenais	136 000 €
79	PAT Niort et Haut Val de Sèvre	105 000 €
86	PAT Centre Vienne	86 100 €
86	PAT Vienne et Gartempe	107 000 €
87	PAT Périgord Limousin	53 554 €
<b>TOTAL Nouvelle-Aquitaine</b>		<b>815 654 €</b>